



RÉPUBLIQUE DU BENIN

MINISTÈRE DU CADRE DE VIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

**DIRECTION GÉNÉRALE DU FONDS NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT
ET LE CLIMAT**

**RAPPORT DE MISSION DE SUIVI
ÉVALUATION**

03 au 08 octobre 2016

Octobre 2016

INTRODUCTION

Du lundi 03 au samedi 08 octobre 2016, a eu lieu la première étape de la mission de suivi-évaluation des projets de constructions de différents ouvrages d'assainissement et de gestion des déchets financés par le Fonds National pour l'Environnement et le Climat (FNEC). Elle a permis de sillonner les localités ci-après : Porto-Novo, Adjarra, Missérété, Adjohoun, Zagnanado, Covè, Za-Kpota, Bohicon, Zogbodomey, Agbangnizoun, Abomey, Djidja, Dassa-Zoumè, Savè, Tchaourou, Parakou, Boko, et Nikki.

L'équipe de cette mission est composée comme suit :

Chef de mission : Martial **ADOUNKPE**, Directeur des Études, de la Programmation et du Suivi-Évaluation;

Rapporteur : Marius **DOMINGO**, Chef du Service de la Programmation et du Suivi-Évaluation;

Membres : Joël **AGBOTON**, Chef de la Cellule de Passation des Marchés Publics
Tarcicius **AKOSSOU**, Chef du Service de l'Administration et du Matériel.

Deux objectifs étaient assignés à cette mission :

- ✓ constater les différentes réalisations dans le cadre de ces projets ;
- ✓ échanger avec les promoteurs sur les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets, afin de lever les goulots d'étranglement.

Le présent rapport de mission a pour finalité de rendre compte des constats des différents projets visités et de faire des recommandations pour corriger les dysfonctionnements relevés. Il s'articule autour des points ci-après :

- Constats et analyses ;
- Recommandations générales.

I. Constats et analyses

A l'issue des visites, les constats faits sur le terrain par commune ainsi que les recommandations qui en découlent se présentent comme suit :

1. Etape de Porto-Novo

La mission a démarré dans la matinée du lundi 03 octobre 2016 par la visite des chantiers de construction de latrines dans la ville de Porto-Novo.

Il s'agit de la construction de deux modules de toilettes modernes à quatre cabines dans le palais du roi Toffa. Chaque module a couté sept millions trois cent six mille trois cent soixante-quatre Franc (7 306 364 F) CFA

Le premier module, celui mitoyen à la résidence du roi Toffa est composé de deux cabines de WC et douche, il présente les malfaçons ci-après :

- Affaissement du puisard d'évacuation ;
- fissure dans les murs et carreaux;
- conduits d'eaux vers les puisards non protégés ;
- défaillance au niveau des portes;
- non fonctionnement du levier d'arrêt ;
- non estampillage de l'ouvrage.

Le deuxième module est situé dans la cour du palais royal. Il est composé également de deux cabines de WC et douche. Il présente un aspect plus en forme mais sa dalle extérieure présente des défaillances qui laisse l'écoulement de l'eau.

Les deux modules ont été réceptionnés en avril et sont mis en service depuis le mois de Juin. Le prestataire a été déjà payé, le FNEC reste lui devoir les 5% du coût total à titre de retenue de garantie payable à l'entrepreneur après la réception définitive conformément à l'article 8 de son contrat.

Le roi Toffa a jugé très utile les deux ouvrages et a déclaré qu'ils répondent à un besoin très important du palais dans la mesure où son palais est le siège du Conseil des Rois de la Vallée de l'Ouémé et accueil par conséquent les sessions des rois.

Les constats ont suscité les recommandations suivantes :

- faire corriger par l'entrepreneur (Entreprise FENU) toutes les malfaçons observées ;

- reprendre la peinture des deux modules en se conformant aux couleurs du FNEC;
- estampiller l'ouvrage à l'effigie du Fonds National pour l'Environnement et le Climat tel que décrit dans le rapport de conception des plans et études techniques du projet.

2. Etape d'Adjarra

La mission s'est poursuivie sur le site du siège de l'église apostolique du Bénin à Adjarra, lieu de construction d'un module de latrines de type VIP à quatre cabines. Le coût global de l'ouvrage est de sept millions trois cents seize mille francs (7 316 000) CFA.

Les travaux de construction de l'ouvrage sont achevés mais ne sont pas encore réceptionnés par conséquent l'ouvrage n'est pas encore mis en service. Le trésorier national de l'église a reçu la délégation et a indiqué que les premiers bénéficiaires seraient les pasteurs membres du comité national de l'église.

La délégation recommande à l'entrepreneur de procéder à l'estampillage de l'ouvrage à l'effigie du Fonds National pour l'Environnement et le Climat tel que décrit dans le rapport de conception des plans et études techniques du projet avant sa réception.

3. Etape d'Akpro-Misséréte

Cette étape a concerné la construction d'un module de latrine de type VIP à huit cabines à l'Ecole Primaire Publique de Tokpa Houété dans la commune d'Akpro-Misséréte. Le coût de l'ouvrage est de neuf millions cinq cents cinquante-huit mille francs (9 558 000 F) CFA. L'ouvrage a été construit mais n'est pas encore réceptionné. Les destinataires de l'ouvrage sont les élèves et les Instituteurs. L'école ne dispose que de trois classes (CI au CE1) et de deux Instituteurs. Il existait dans l'école un module de latrine à quatre cabines. En conséquence, la mise en place des latrines de type VIP à huit cabines dans cette école n'était pas nécessaire.

La mission recommande à l'entrepreneur de procéder à l'estampillage de l'ouvrage à l'effigie du Fonds National pour l'Environnement et le Climat tel que décrit dans le rapport de conception des plans et études techniques du projet avant sa réception.

4. Etape de Dangbo

L'étape de Dangbo a été éprouvante pour la délégation du FNEC. En effet, elle a concerné la construction d'un module de latrines de type VIP à huit cabines dans une école d'un village lacustre de Kessounou qui subit une montée saisonnière d'eaux d'août à mars. La délégation a dû monter à bord d'une barque non motorisée pour un trajet d'une trentaine de minutes sur l'eau pour pouvoir voir l'ouvrage. L'ouvrage a été érigé conformément aux modèles sur terre ferme à la seule différence qu'il a été surélevé. La réception provisoire des travaux n'est pas encore faite. La réalisation de l'ouvrage coûte huit millions quatre cent trente-sept mille deux cent trente-six Francs (8 437 236 F) CFA.

Les constats ont suscité les recommandations suivantes :

- se rapprocher du service en charge de l'hygiène et de l'assainissement de base du ministère de la santé pour s'assurer que l'ouvrage érigé en milieu lacustre répond aux normes, dans le cas échéant, corriger les anomalies;
- estampiller l'ouvrage à l'effigie du Fonds National pour l'Environnement et le Climat tel que décrit dans le rapport de conception des plans et études techniques du projet.

5. Etapes d'Adjohoun, Sakété et Kétou

Les étapes d'Adjohoun (CEG Azowlissè), de Sakété (CEG 1 Sakété) et de Kétou (Idigni) n'ont pas été effectuées. La délégation a été informé par le Chef de la CPMP que les travaux de construction des ouvrages n'ont pas démarré dans ces différentes communes.

La mission recommande que les différents contrats concernés par ces réalisations soient purement résiliés conformément aux dispositions légales en vigueur en république du Bénin. Les deux mois de délai d'exécution ayant largement été dépassés sans que ces différents contrats ne connaissent un début d'exécution de la part des entreprises.

6. Étape de Zagnanado/Covè

La première journée de la mission s'est terminée par la visite des réalisations du Projet Intercommunal de collecte et de valorisation des déchets solides ménagers dans les villes de Zagnanado et de Covè. Ce projet d'un

coût global de 100.000.000 FCFA a bénéficié de la subvention du FNEC pour une valeur de 60.000.000 FCFA à raison de 30.000.000 FCA par Commune pour la construction des ouvrages. Le FNEC a financé aussi pour un montant de 19.500.000 FCFA les Etudes d'Impact Environnemental et Social des deux points de regroupement.

La délégation du FNEC a visité le site de construction du point de regroupement de Zagnanado sans la mairie de Zagnanado qui a marqué son indisponibilité à recevoir la délégation du FNEC pour raison de participation aux obsèques d'un de leurs collègues à Glazoué. Elle a constaté que les travaux de construction du point de regroupement sont achevés et réceptionnés depuis le mercredi 13 juillet 2016.

La délégation a été ensuite accueillie à la mairie de Covè par le Chef Service des Affaires Domaniales de la commune. Les travaux de construction sont en cours d'achèvement mais le site n'est pas encore sécurisé par un arrêté municipal le consacrant à un point de regroupement. Le conseil communal a déjà autorisé la prise dudit arrêté, l'affectation du Secrétaire Général de la Mairie serait la cause de la non finalisation de cet acte. Une visite du chantier a permis à la délégation de constater que le chantier démarré depuis le 10 août 2016, serait à un taux d'exécution physique d'environ 80%. A la fin de la visite, la délégation a rencontré le maire de la commune pour lui faire part des recommandations.

Ces constats ont suscité les recommandations suivantes :

- Faire diligence pour finaliser les formalités administratives liées à la sécurisation (Mairie de Covè) ;
- Acquérir deux grandes barques à ordures nécessaires au fonctionnement du site (Mairie de Covè) ;
- Aménager la voie d'accès au site du point de regroupement (Mairie de Covè) ;
- prendre les dispositions pour organiser la filière des déchets solides ménagers (Mairie de Zagnanado).

7. Etape de Zakpota

Dans la matinée du mardi 04 octobre, la délégation a visité dans le village Adjido dans la commune de Zakpota, le site de construction d'un module de latrines de type VIP à huit (08) cabines. L'ouvrage d'une valeur de neuf millions deux cent soixante-quatorze mille huit cents Franc (9 274 800 F) CFA a été déjà réceptionné mais n'a pas encore été payé. L'adjoint au délégué de la localité a fait part à la délégation de l'utilité de l'ouvrage pour le marché et a dit toute sa satisfaction pour les travaux qui ont été réalisés. Il a déclaré avoir suivi ces travaux et s'est engagé à assurer l'entretien de l'ouvrage.

La délégation a, par la suite, été sur le site de construction d'un module de latrines de type VIP à quatre cabines au Collège d'Enseignement Général de Zakpota Centre. D'un coût global de sept millions huit cent quarante-sept milles Franc (7 847 000 F) CFA, l'ouvrage a été déjà réceptionné et payé. Il a été constaté un manque d'entretien de l'ouvrage par les élèves. Le Directeur du CEG nouvellement nommé a été rencontré et a promis établir avec le surveillant du collège, un programme d'entretien de l'ouvrage par les élèves.

La mission recommande aux entrepreneurs de procéder à l'estampillage des deux ouvrages à l'effigie du Fonds National pour l'Environnement et le Climat tel que décrit dans le rapport de conception des plans et études techniques du projet.

8. Etape de Bohicon

Dans l'après-midi du mardi 04 octobre 2016, les différents sites de construction de latrines dans la ville de Bohicon ont été visités.

Le premier site concerne celui du palais de Dah ALIGBONON.

Il s'agit du projet de construction d'un module de latrines moderne à deux cabines (un WC et une douche) et la construction des bancs publics dans le palais privé de Dah ALIGBONON à Ouassaho. Le coût total de ces ouvrage est de cinq millions sept cent cinquante-deux mille cinq cent Francs (5 752 500 F) CFA.

La délégation a constaté la présence physique du module de latrines modernes, des bancs publics mais aussi d'un portail du palais réalisé sur le compte du projet. Tous ces ouvrages ont été réceptionnés et payés. Le premier

bénéficiaire, Dah ALIGBONON a déclaré à la délégation que les bancs publics n'ont pas été bien réalisés.

La mission recommande à l'entrepreneur de procéder à l'estampillage des ouvrages à l'effigie du Fonds National pour l'Environnement et le Climat tel que décrit dans le rapport de conception des plans et études techniques du projet.

Le second site visité est celui d'un module de toilettes modernes à quatre cabines dans les locaux du bureau de l'arrondissement de Ouassaho. D'un coût global de sept million cinq cent dix mille huit cent Francs (7 510 800 F) CFA, l'ouvrage non encore réceptionné, présente les malfaçons ci-après :

- fuite d'eau à travers la dalle ;
- travaux de finition non achevés ;
- défaillance de la porte.

Les constats ont suscité les recommandations suivantes :

- réaliser les travaux de finition de l'ouvrage en corrigeant les malfaçons ;
- estampiller l'ouvrage à l'effigie du Fonds National pour l'Environnement et le Climat tel que décrit dans le rapport de conception des plans et études techniques du projet.

L'étape de l'école primaire publique d'Adagamè dans la commune de Bohicon n'a pas été effective parce que les travaux n'ont pas encore démarré. La mission recommande que ce contrat soit purement résilié conformément aux dispositions légales en vigueur en république du Bénin. Les deux mois de délai d'exécution ayant largement été dépassés sans que ce contrat ne connaisse un début d'exécution de la part de l'entreprise adjudicataire.

Le temple Béthléhem de l'Eglise Protestante Méthodiste de Bohicon a bénéficié aussi d'un module de quatre cabines VIP. L'ouvrage a été érigé dans la maison du pasteur qui sert également de lieu de tenue des classes de l'école de dimanche. L'ouvrage d'un coût global de sept millions six cent soixante-dix mille Francs (7 670 000 F) CFA a été réceptionné et payé. Il est utilisé par les élèves de l'école de dimanche et leurs enseignants. Les bénéficiaires ont déclaré être satisfaits de l'ouvrage et l'entretiennent chaque semaine.

La mission recommande à l'entrepreneur de procéder à l'estampillage des deux ouvrages à l'effigie du Fonds National pour l'Environnement et le Climat tel que décrit dans le rapport de conception des plans et études techniques du projet.

9. Etape de Zogbomey

A cette étape, un module de huit cabines de type VIP a été visité dans l'école primaire publique de Mignonhito A et B. La réception provisoire n'a pas encore eu lieu. L'ouvrage a été bien construit, mais il reste à y repasser une deuxième couche de peinture. L'un des enseignants de l'école rencontré, a déclaré très utile l'ouvrage dans la mesure où les latrines habituellement utilisées par les élèves se sont effondrées et représentent un danger pour les apprenants.

La délégation s'est rendue également dans l'enceinte du Collège d'Enseignement Général (CEG) de Domé. Ce collège a bénéficié de la construction d'un module de latrines de type VIP à quatre cabines. L'ouvrage a coûté six millions huit cent quarante-quatre mille Franc (6 844 000 F) CFA et n'est pas encore réceptionné. Le Directeur et le censeur du collège ont déclaré très utile l'ouvrage compte tenu de la non disponibilité de latrines dans l'enceinte du CEG qui amène les élèves à déféquer à l'air libre.

Les constats faits sur ces deux sites ont suscité les recommandations suivantes :

- les deux entrepreneurs doivent repasser la deuxième couche de peinture sur les deux ouvrages avant leur réception;
- les ouvrages doivent être estampillés à l'effigie du Fonds National pour l'Environnement et le Climat tel que décrit dans le rapport de conception des plans et études techniques du projet avant la réception des travaux.

10. Etape d'Abomey

Dans l'après-midi du mardi 04 octobre, la délégation s'est rendue dans le palais du roi AGOLI-AGBO d'Abomey, lieu de mise en œuvre de la construction d'un module de latrines modernes à 4 cabines et l'aménagement d'un espace vert. Ces travaux ont coûté dix millions six cent quatre-vingt sept mille sept cent soixante-six Francs (10 687 766 F) CFA. Les travaux sont déjà réceptionnés et payés. L'espace vert n'est pas bien entretenu et jonché de mauvaises herbes.

La journée du mardi 04 octobre s'est achevée par l'étape de la mairie d'Abomey. Elle a concerné le projet d'aménagement, de réhabilitation et d'extension de la place publique "Goho" d'Abomey.

Le coût global du projet est de 276.351.091 FCFA, l'appui du FNEC est de 100 millions de FCFA et la contribution de la mairie d'Abomey est de cinq millions de FCFA. La délégation du FNEC a été reçue par l'Assistant du Chef des Services Techniques de la Mairie, ce dernier étant en mission avec le Maire à Cotonou. Les échanges et la visite du site ont permis de comprendre que :

- le 12 mai 2016, la réception provisoire de l'ouvrage a été faite en présence du Maire de la commune d'Abomey ;
- l'ouvrage est très utile pour la commune.

Au terme des échanges, il a été recommandé à la Mairie de débroussailler le site pour le rendre plus attrayant et de procéder à un entretien régulier de l'ouvrage.

11. *Étape de Kpassagon*

Cette étape concerne deux projets.

Le premier est celui Construction d'un module de latrines de type VIP à quatre (04) cabines dans les locaux du bureau de l'arrondissement de Kpassagon. Il est un coût total de cinq millions huit cent trente-trois mille sept cent soixante et un francs (5 833 761 F) CFA. L'ouvrage est achevé, réceptionné et payé. Les utilisateurs sont le personnel du bureau de l'arrondissement, l'un parmi eux a reçu la délégation et a déclaré être satisfait de l'ouvrage et a démontré son utilité pour le service. Le plan de cet ouvrage présente un certain confort d'aération des cabines.

La mission recommande à l'entrepreneur de procéder à l'estampillage de l'ouvrage à l'effigie du Fonds National pour l'Environnement et le Climat tel que décrit dans le rapport de conception des plans et études techniques du projet.

Le second site visité dans cette localité est celui de Construction d'un module de latrines de type VIP à huit (08) cabines dans le marché de Kpassagon. Il a été réalisé à un coût total de neuf millions cinquante-huit mille cinq cent quarante Franc (9 058 540 F) CFA. L'ouvrage a été réceptionné et payé. Il est

très utile les jours du marché local aux différents usagers du marché. Les élus locaux s'occupent de la gérance des latrines.

La mission recommande à l'entrepreneur de procéder à l'estampillage de l'ouvrage à l'effigie du Fonds National pour l'Environnement et le Climat tel que décrit dans le rapport de conception des plans et études techniques du projet.

12. *Étape de Djidja*

Cette étape a concerné la construction de quatre modules de latrines à deux cabines chacun de type VIP dans le village Lissinli. Les différents modules sont répartis de façon éparse dans le village pour servir aux habitants du village. Le coût total de l'ensemble des ouvrages est de onze millions huit cent mille francs (11 800 000) FCFA. Tous les travaux ont été déjà réceptionnés mais l'entrepreneur n'a pas encore été payé. La population n'a pas encore commencé l'utilisation des latrines. La délégation leur a demandé de commencer par les utiliser dans la mesure où la réception provisoire a été déjà prononcée.

La mission recommande à l'entrepreneur de procéder à l'estampillage des quatre ouvrages à l'effigie du Fonds National pour l'Environnement et le Climat tel que décrit dans le rapport de conception des plans et études techniques du projet.

13. *Étape de Dassa-Zoumè*

L'étape de Dassa-Zoumè a concerné deux projets.

Le premier est le projet de construction de deux points de regroupement et aménagement sommaire de la décharge finale des déchets solides ménagers de la ville de Dassa-Zoumè d'un montant global de 35 000 000 FCFA, l'appui du FNEC à la mairie est de 20 000 000 FCFA.

La délégation a tenu une séance de travail dans les locaux de la mairie avec le Secrétaire Général de la mairie assisté du collaborateur du Chef du Service Technique et du Chef du Service des Affaires Domaniales et de l'Environnement. Il est à retenir des échanges, que :

- la clôture du site qui s'est effondrée du côté de la façade ouest au cours du remblai de la rampe d'accès au quai n'a pas été réparée. Le Maire a été informé de la situation du mur qui s'est écroulé lors de la réception.
- la réception provisoire de l'ouvrage a été faite le mardi 12 avril 2016 en l'état ;
- le dernier attachement de l'entrepreneur n'a pas été payé car la Mairie n'a pas fait les diligences nécessaires au décaissement de la tranche suivante du financement du FNEC ;
- les ressources pour la reconstruction du mur et le crépissage de la clôture seront programmées au cours du prochain collectif budgétaire de la Mairie ;
- la Mairie a déjà reçu les deux premières tranches de la convention de financement du projet à savoir seize millions (16 000 000) FCFA ;
- La visite du site a permis à la délégation de constater que le sarclage du site a été fait tel que recommander à la précédente mission de suivi évaluation.

Enfin, les recommandations suivantes ont été formulées à l'endroit de la mairie :

- reprendre la façade ouest de la clôture qui s'est effondrée avant l'introduction auprès du FNEC du dossier d'appel de fonds pour la dernière tranche du projet ;

- rechercher le financement complémentaire de 15 000 000 FCFA en vue du bouclage du projet.

Le second projet concerne la construction d'un module de latrine de type VIP à huit (08) cabines à Soclogbo dans la commune de Dassa-Zoumè. Le coût de l'ouvrage est de huit millions six cents soixante-quinze mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf francs (8 675 999 F) CFA. L'ouvrage a été construit mais n'est

pas encore réceptionné. Les destinataires de l'ouvrage sont les habitants de la localité.

La mission recommande à l'entrepreneur de procéder à l'estampillage de l'ouvrage à l'effigie du Fonds National pour l'Environnement et le Climat tel que décrit dans le rapport de conception des plans et études techniques du projet avant sa réception.

14. Étape de Savè

Deux projets sont concernés par la commune de Savè.

Il s'agit de :

- projet de Construction de quatre points de regroupement et aménagement sommaire de la décharge finale des déchets solides et ménagers de la ville de Savè. D'un montant total de 87 000 000 de FCFA, le FNEC apporte un appui de 35 000 000 de FCFA à la mairie.
- projet d'aménagement intégré de la plaine alluviale de la rivière AHIN dans la ville de Savè: foresterie urbaine de la partie centrale financée par le FNEC à hauteur de 100 000 000 de FCFA pour un coût global de 349 600 000 FCFA.

Les deux projets ont été réalisés et réceptionnés depuis plus d'un an.

La délégation s'est rendue à la mairie de Savè mais n'a pu rencontrer un des responsables de la mairie. Les mutations au sein de la mairie ont fait qu'aucun des anciens responsables du projet n'a voulu se prêter à nos questionnements.

Une visite sur les sites du projet a permis de faire les constats suivants :

- le point de regroupement de Tchougbé, construit entièrement sur financement du FNEC a été transformé en un dépotoir sauvage. Les déchets solides et ménagers sont déversés le long de la rampe d'accès au quai, sur le quai et directement sur l'emplacement normalement réservé aux barques ;
- les herbes ont poussé sur les déchets du point de regroupement, ce qui implique l'abandon des déchets sur le site depuis plusieurs mois ;
- les signes de défécation à l'air libre sont présents sur le site du point de regroupement ;
- le bassin de rétention d'eau qui est l'un des ouvrages du second projet est à l'abandon ;

- le système de canalisation mise en place sous forme de remblais le long du lit de la rivière Ahlin n'est plus visible.

Ces différents constats ont poussé la délégation à chercher à solliciter, mais en vain un rendez-vous pour rencontrer les autorités de la mairie le vendredi 07 octobre 2016.

La mission recommande au FNEC de saisir par écrit la mairie de Savè pour l'informer sur l'état inquiétant du point de regroupement et pour sommer la mairie à utiliser le point de regroupement tel que prévu dans le document de projet.

15. Etape de Kaboua

Elle a concerné la construction d'un module de toilettes moderne à quatre cabines (2 WC et 2 douches) dans le palais du Roi de Kaboua à Savè. L'ouvrage d'une valeur de sept millions sept cent deux mille six cents francs (7 702 600) CFA a été achevé et réceptionné. La délégation a rencontré le Roi qui a jugé très utile l'ouvrage même si il n'a pas encore commencé par l'utiliser en raison de la non disponibilité d'une adduction d'Eau Villageoise qui pourra l'alimenter. Toutefois, le roi a reçu l'engagement d'un Honorable du milieu a de rendre disponible l'eau sur le site.

Les constats ci-après ont été faits par la mission :

- les portes se ferment difficilement et doivent être rabotées ;
- aucun réseau électrique n'a été raccordé au module ;
- l'eau pluviale stagne sur la dalle ;
- le repli de chantier n'a pas été fait, un puits à ciel ouvert est abandonné sur le chantier exposant ainsi les enfants à de graves accidents ;
- les regards sont sans sortie d'eau prévue ;
- les tuyaux d'évacuation d'eau ne sont pas protégés.

Au regard de ses constats la délégation recommande à l'entrepreneur de :

- corriger les différentes malfaçons ;
- faire le repli du chantier ;
- estampillé l'ouvrage aux effigies du FNEC.

16. Etape de Kilibo

Le projet de construction d'un module de latrines à huit cabines au CEG Agborokogbon à Kilibo a fait l'objet de visite à Kilibo. D'un coût total de huit millions six cent quarante mille Francs (8 640 000) CFA, les travaux sont finis et n'ont pas encore été réceptionnés. Les bénéficiaires rencontrés sur le site ont jugé très utile pour le collège ces ouvrages car ne disposant auparavant d'aucun WC.

Les constats suivants ont été faits :

- Le repli de chantier n'est pas encore fait ;
- les couleurs du local ne sont pas conformes aux couleurs du FNEC ;
- les couvercles des WC sont déjà cassés.

Ces constats ont conduit à formuler les recommandations ci-dessous à mettre en œuvre par l'entrepreneur avant la réception de l'ouvrage. Il s'agira de:

- reprendre la peinture de l'ouvrage en se conformant aux couleurs du FNEC ;
- corriger les différentes malfaçons observées ;
- faire le repli de chantier ;
- estampiller l'ouvrage aux effigies du FNEC.

17. Etape de Tchaourou

La délégation de la mission, s'est rendue dans l'après-midi du mercredi 05 octobre 2016 à Tchaourou, lieu de mise en œuvre de deux projets financés par le FNEC. Il s'agit de :

- projet d'aménagement d'espaces verts avec érection de monument dans la ville de Tchaourou. Sur un coût global de 440.543.059 FCFA, le FNEC contribue pour un montant de 100 000 000 de FCFA.
- projet de Construction du Centre d'Education Environnementale (2EC).

Une séance de travail a été faite avec le Chef du Service Technique de la mairie.

De nos échanges, on peut retenir que le premier projet est à l'abandon depuis plus d'un an, attendant la reprise du contrat d'achèvement de la construction de la clôture du site. L'espace vert n'est pas entretenu faute de moyens de la

mairie. En effet, la facture d'eau de la SONEB des deux premiers mois d'entretien des gazons du site s'est élevée à sept cent mille franc (700 000 F) CFA. La mairie ne disposant pas d'une surface financière confortable pour faire face à ces nouvelles charges à abandonner l'entretien du site.

Pour le second projet, les ménages du bâtiment de l'ex OCBN attendent une instruction de leur direction centrale pour libérer les locaux. Les différentes démarches du maire en direction des responsables de Bénin Rail sont restées sans suite et conditionnées à la signature d'un accord de bail entre les deux structures avant toute intervention sur le bâtiment.

Une visite des sites des projets a clôturé cette étape. Il est à remarquer que l'entretien des plants du projet d'aménagement d'espaces verts n'a pas été fait et l'espace est rempli de mauvaises herbes. Certains bancs publics sont déjà cassés et les modules de latrines construits sur le site sont à l'abandon.

La délégation recommande à la mairie de relancer le marché d'achèvement de la clôture du site sur le budget 2017 de la commune. Elle recommande également la résiliation du contrat de l'entrepreneur chargé de l'exécution du second projet conformément aux dispositions légales en vigueur en république du Bénin.

18. Étape du Borgou avec l'ONG ADQSS

La délégation du FNEC a visité successivement l'hôpital de zone de Nikki, l'hôpital Saint Jean de Dieu de Boko et l'hôpital de Papané. Les ouvrages visités représentent une partie des sites de mise en œuvre du « projet de mise en place d'un processus de gestion rationnelle des déchets biomédicaux dans les hôpitaux de zone du Borgou/Alibori pour la maîtrise des risques infectieux et environnementaux ». Ce projet exécuté par l'Agence de Développement et d'Évaluation de la Qualité et de la Sécurité des Soins (ADQSS), d'un coût global de cent millions francs (100.000.000 F) CFA, bénéficie d'un appui du FNEC qui s'élève à soixante millions Francs (60.000.000 F) CFA. On peut retenir de la visite de ces différents sites que :

- à Nikki, les travaux de construction du local d'entreposage et de l'incinérateur sont déjà achevés et sont en attente de réception. Les constats d'achèvements des travaux ont été faits. Le centre a bénéficié sur deux jours d'une formation du personnel de l'hôpital dispensée par l'ONG ADQSS sur la gestion des déchets biomédicaux. Le Directeur de l'hôpital a déclaré très utile les réalisations du projet. Il a souhaité un accompagnement du FNEC pour la gestion des bouteilles de sérum.
- à Boko, le local d'entreposage et l'incinérateur sont construits et sont en attente de réception ; plusieurs malfaçons sont présentes sur les ouvrages :
 - le local n'est pas peint ;
 - les deux rampes d'accès à l'entrepôt sont faites en grande pente ce qui rend difficile la montée de la rampe ;
 - la charpente du local doit être traitée ;
 - des travaux de finitions doivent être repris sur l'entrepôt ;
 - les murs de l'entrepôt doivent être crépis ;
 - la dalle de l'incinérateur présente des fissures et doit être corrigée.
- à Papané, l'incinérateur construit est en attente de réception. Le puisard qui sert de réceptacle à la cendre issue de l'incinération est sans ouverture, sans couvercle, ceci rendra difficile la vidange de la fosse.

La délégation de la mission a tenu une séance de travail le vendredi 07 octobre 2016 avec le promoteur du projet. Au cours de la séance, ce dernier a fait la genèse du projet. Il a été retenu que toutes les malfaçons constatées sur certains ouvrages soient reversées à l'entrepreneur pour qu'il les corrige avant la réception provisoire des ouvrages. Il a été aussi convenu que le promoteur identifie avec chacun des hôpitaux les besoins spécifiques de ces derniers en matériel assorti d'un procès verbal pour l'exécution de la troisième phase de la convention de financement.

19. Etape de Parakou

A cette étape, trois sites de constructions de latrines ont été visités.

Le premier site est celui de l'université de Parakou. Ce site est concerné par deux réalisations. La première est celle de la construction d'un espace vert aménagé à l'Université de Parakou. Cette réalisation a coûté sept millions cinq cent mille franc (7 500 000 F) CFA. Les travaux sont achevés, réceptionnés

mais non encore payés. La délégation recommande à l'entrepreneur de badigeonner le bas de la clôture du site et de poser une plaque d'identification du projet sur le site.

La seconde réalisation est celle de la construction d'un module de toilettes modernes à quatre (04) cabines (2 WC et 2 douches) à l'Université de Parakou pour un montant total de huit millions huit cents trente mille franc (8 830 000F) CFA. Les travaux sont achevés, réceptionnés et payés. L'ouvrage présente déjà un aspect délabré alors qu'il n'est même pas encore mis en service. Les problèmes de plomberies ont créé des fuites d'eau à travers les portes et les murs sont également mouillés. L'eau de pluie stagne sur la dalle. Le Chef du Service d'Hygiène a montré que l'ouvrage est nécessaire à l'Université et les enseignants seront les utilisateurs. Il a déclaré qu'ils attendaient la mise en service officiel de l'ouvrage par le FNEC avant de l'ouvrir aux bénéficiaires.

La délégation a recommandé à l'Université de mettre en service l'ouvrage. L'entrepreneur devra être saisi pour réparer immédiatement les malfaçons observées.

Le second site est situé dans le quartier MINAN de Parakou. Cette localité a bénéficié de la construction d'un module de latrines de type VIP à quatre cabines d'une valeur totale de sept millions neuf cent six mille francs (7 906 000 F) CFA. La construction de l'ouvrage est achevée, réceptionnée et déjà payée. La mission a constaté que le repli du site n'a pas été fait. L'ouvrage est érigé sur un site d'une école en création n'abritant encore aucune autre infrastructure communautaire. La mission s'est interrogée sur l'utilité de l'ouvrage et de ses bénéficiaires.

Le troisième site a concerné la construction d'un module de latrine à huit cabines à l'EPP GARE de Parakou. L'ouvrage devrait coûter huit millions neuf cent soixante-huit mille Franc (8 968 000 F) CFA au FNEC. La délégation a constaté un début de l'exécution des travaux sur le site. Un premier chantier a été ouvert puis abandonné par l'entrepreneur, puis changeant de modèle, l'entrepreneur a ouvert à côté du premier chantier un deuxième chantier qui n'a pas évolué en termes d'exécution physique et a été abandonné depuis plus de 6 mois selon les déclarations de deux directeurs de l'école. Face à ces constats, la délégation recommande à l'entrepreneur la remise à plat du

premier site pour des raisons de sécurité des apprenants de l'école. Le FNEC devra relancer l'entrepreneur pour qu'il achève les travaux dans la mesure où l'ouvrage répondra réellement à un besoin important de ce complexe scolaire.

II. Recommandations générales

Il est à retenir de cette mission de suivi évaluation que ses objectifs ont été atteints. Aucune difficulté majeure n'a été rencontrée sur le terrain. Un certain nombre de recommandations ont été formulées à l'endroit du Fonds National pour l'Environnement et le Climat :

- informer et suivre la mise en œuvre des différentes recommandations par les structures concernées ;
- achever l'état des lieux des différents chantiers de construction de latrines ouverts et enclencher les procédures de résiliation des contrats qui n'ont pas encore connu un début d'exécution ;
- programmer et exécuter la réception des ouvrages déjà achevés par une équipe pluridisciplinaire.

Le rapporteur

Marius DOMINGO

C/SPSE